

Premier bilan décevant pour la réforme des notaires

Pour le moment, seuls 650 offices ont été créés sur les 1002 fixés par la loi et une centaine sont en activité. Mais le processus suit lentement son cours



Seuls 690 offices sur 1002 ont été créés, un an après le lancement de la réforme « Macron »

© Sipa Press

Sur le terrain, dans quelques grandes villes, on voit arriver les premiers nouveaux offices ayant gagné le droit de se créer depuis que la loi Macron de 2015 a déréglementé en partie le secteur des notaires. Beaucoup sont des jeunes notaires, d'autres sont des salariés plus âgés d'offices existants. Quelques notaires déjà installés en profitent pour étendre leur réseau dans de nouvelles villes. Avec l'arrivée du numérique, la concurrence s'annonce féroce.

Qu'elle soit « en cours » (pour les plus optimistes) ou « totalement ratée » (pour les plus pessimistes), une chose est sûre : la réforme du notariat voulue par la loi « croissance » d'Emmanuel Macron en août 2015, suscite toujours autant de frustrations . Le texte prévoyait dans un premier temps la création de 1 002 nouveaux offices, sur 4 570 offices que compte la France aujourd'hui, pouvant accueillir au total 1 650 notaires de plus. Des créations autorisées dans 247 zones fixées par l'autorité de la concurrence laquelle dressera en septembre 2018 un premier bilan pouvant l'amener à compléter, le cas échéant, cette carte. Un an après le début officiel du processus d'horodatage, via lequel les candidats à la création d'office pouvaient déposer leur dossier sur internet, le bilan est plutôt mitigé. « À ce jour, l'objectif des 1 002 offices n'est atteint qu'à hauteur de 66 %, explique le Conseil supérieur du notariat (CSN). Quant aux quelque 690 offices ainsi créés, seule une centaine est en état réel de fonctionnement ».

19 novembre 2017

Cyrille Lachèvre

De quoi générer de très fortes déceptions chez ceux n'ayant pas été retenus. Comme Delphine, 43 ans, qui a mis « beaucoup d'espoir dans le tirage au sort ». Malheureusement, « je ne suis arrivée en rang utile dans aucune de mes zones, bien qu'étant la première à avoir horodaté sur l'une d'elles ». Même amertume chez Isabelle 41 ans. « Je me suis organisée pour être libérée de mon contrat de travail deux mois avant le 16 novembre 2016, raconte-t-elle. Pendant ces deux mois j'ai pu établir tous les devis nécessaires en vue de m'implanter dans ma ville de naissance où je travaille depuis plus de 15 ans. Naïve, je pensais avoir toutes mes chances puisque six postes allaient être créés. Hélas j'ai perdu au tirage ».

Mais la déception est grande également du côté des chambres de notaires où l'on assure, après avoir longtemps résisté au principe d'une ouverture trop rapide, être « toujours mobilisé pour l'accueil des jeunes », selon Didier Coiffard, président du CSN. « Nous avons depuis le début manifesté notre mécontentement à l'égard du tirage au sort mais maintenant que le processus est en cours nous voulons en finir le plus vite possible non seulement pour pouvoir enfin accueillir les nouveaux venus dans les meilleures conditions mais surtout passer à autre chose », assure Bertrand Savouré, vice-président de la chambre des notaires de Paris.

Embouteillage administratif En fait, de sources administratives, on explique la lenteur de cette réforme par un embouteillage gigantesque créé à la chancellerie alors que près de 30 000 demandes ont été reçues. « L'organisation matérielle des tirages au sort a été particulièrement complexe puisque nous avons dû en organiser plus de 76 au total, explique un proche du dossier. Il fallait vérifier qu'il n'y avait pas de double candidature, puis ensuite examiner individuellement le dossier de chacun des lauréats du tirage au sort pour s'assurer qu'ils remplissaient bien tous les critères requis pour devenir officiers publics ». De fait, les tirages au sort ont débuté en février 2017 et se sont terminés en septembre dernier. Les heureux élus devaient ensuite trouver leurs locaux et un financement bancaire avant de pouvoir prêter serment, ce qui prend largement plus d'un mois. Sans compter que puisqu'on avait le droit de déposer un dossier dans plusieurs zones, les organisateurs font face à un nombre élevé de désistements. « Il n'est donc pas étonnant de voir des chiffres encore faibles d'installation mais les prochains mois devraient permettre d'atteindre les objectifs fixés », poursuit cet organisateur qui réclame de la patience.

De fait, sur le terrain les choses bougent un peu. « Dans trois ou quatre ans le paysage aura été profondément transformé, certains offices vont mourir, d'autres se développer, analyse Vincent Chauveau, notaire à Nantes. A une centaine de mètres de mon office, une jeune notaire s'est installée tandis qu'à quelques kilomètres, dans Nantes une filiale d'un très grand cabinet parisien s'est créée, après avoir gagné au tirage au sort. Cette totale disruption du marché en préfigure une autre, celle du numérique qui entraînera fatalement des baisses de tarifs ». Conscient qu'il fallait innover, Vincent Chauveau s'est lancé dans le concept des ventes au cadran inversé sur internet. La Chambre des notaires de Paris organise justement cette semaine un colloque sur la révolution numérique en cours : « laissons le temps au marché de digérer toutes ces révolutions et ces nouvelles arrivées. Le pire serait que les pouvoirs publics surréagissent à cette lente mise en route en décidant de procéder à de nouveaux tirages au sort », insiste Bertrand Savouré. Trois ans après le lancement de cette réforme, la patience semble cependant à bout chez beaucoup d'acteurs.